

MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE

Association

Siège social : 225 Route de Mende
34090 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de l'association MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'application du règlement ANC n°2022-06, qui décrit les changements apportés aux règles et méthodes comptables ainsi que leurs incidences sur la présentation des comptes de l'exercice ;
- La dépréciation exceptionnelle des immobilisations ;
- L'augmentation de la masse salariale.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 08 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes **AMCC**
Représenté par **Mathieu MENON**

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	154 534	132 981	21 552	20 120
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	647 367		647 367	647 367
	Constructions	3 823 414	2 467 890	1 355 524	1 525 133
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 058 269	930 150	128 119	158 545
	Autres immobilisations corporelles	4 889 312	4 312 906	576 406	773 080
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	352 666		352 666	117 806
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	1 799		1 799	1 799
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	321 823		321 823	315 571
	Prêts	150 561		150 561	139 993
	Autres immobilisations financières	122		122	122
	TOTAL (II)	11 399 868	7 843 927	3 555 940	3 699 537
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 469	13 386	13 084	5 012
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	91 967		91 967	105 981
	Charges constatées d'avance	16 835		16 835	10 143
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	2 527 918	290 315	2 237 602	2 182 306
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 378 394		1 378 394	1 543 710
	TOTAL (III)	4 041 583	303 701	3 737 882	3 847 152
	TOTAL ACTIF (I à VII)	15 441 451	8 147 628	7 293 823	7 546 689

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

13 386



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 460 536	1 460 536
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Autres	181 700	181 700
	Report à nouveau	950 521	1 052 163
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	229 169	33 139
	Excédent ou déficit de l'exercice	(195 683)	94 387
	<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Total des fonds propres (situation nette)	2 626 243	2 821 925
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	89 884	93 781
	Provisions réglementées	91 562	91 562
	Total des autres fonds propres	181 447	185 343
	Total des fonds propres	2 807 689	3 007 268
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 789 518	1 789 518
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	20 399	10 677
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	70 000	50 000
	Total des fonds reportés et dédiés	1 879 917	1 850 195
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	338 957	297 968
	Total des provisions	338 957	297 968
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 437 365	1 607 764
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 974	41 249
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 181	169 345
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	632 505	538 226
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 086	20 370
	Autres dettes	10 987	14 304
	Produits constatés d'avance	162	
	Total des dettes (1)	2 267 260	2 391 258
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		7 293 823	7 546 689
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		941 414	913 001
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	890	555
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	2 783 538	2 778 642
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 695 203	2 670 370
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	20 482	7 414
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	32 772	24 098
	dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		2 446
	Utilisations des fonds dédiés	1 068	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	15 588	31 019
Total des produits d'exploitation		5 549 540	5 514 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 151 992	1 164 205
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	335 554	297 218
	Salaires	2 682 551	2 434 464
	Cotisations sociales	1 057 032	918 794
	Dotation aux amortissements et dépréciations	454 731	342 123
	Dotation aux provisions	40 989	42 805
	Reports en fonds dédiés	30 790	10 677
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	603	167
Total des charges d'exploitation		5 754 242	5 210 453
RESULTAT D'EXPLOITATION		(204 702)	304 091

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(204 702)	304 091
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	55 513	56 050
	Autres intérêts et produits assimilés	2 799	3 007
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		58 312	59 057
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	18 598	166 639
	Intérêts et charges assimilées	30 553	15 215
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		49 152	181 854
RESULTAT FINANCIER		9 160	(122 797)
RESULTAT COURANT avant impôts		(195 541)	181 293
	Produits exceptionnels	12 309	53 939
	Charges exceptionnelles	4 651	134 913
RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 657	(80 974)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		7 799	5 932
TOTAL DES PRODUITS		5 620 161	5 627 540
TOTAL DES CHARGES		5 815 844	5 533 152
EXCEDENT ou DEFICIT		(195 683)	94 387
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	144 343		10 191		154 534	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144 343		10 191		154 534	
CORPORELLES	Terrains	647 367				647 367	
	Constructions sur sol propre	3 221 470				3 221 470	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	595 696		6 248		601 944	
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 037 509		20 760		1 058 269	
	Instal., agencement, aménagement divers	3 874 966		14 581		3 889 546	
	Matériel de transport	113 456				113 456	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	878 635		7 675		886 310	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	117 806		234 860		352 666	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 486 905		284 124		10 771 028		
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	1 799				1 799	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	315 571		6 252		321 823	
	Prêts et autres immobilisations financières	140 115		10 568		150 683	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	457 485		16 820		474 305	
TOTAL		11 088 733		311 134		11 399 868	

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	3-5	L	124 223	8 759		132 981
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			124 223	8 759		132 981
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	7-25	L	1 675 951	82 391		1 758 342
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	3-25	L	368 916	35 198		404 114
	Instal technique, matériel outillage industriels	3-15	L	878 964	51 186		930 150
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3-25	L	3 059 786	120 806		3 180 592
	Matériel de transport	3-10	L	113 456			113 456
	Matériel de bureau, mobilier	3-10	L	786 400	26 947		813 347
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 883 471	316 528		7 200 000	
TOTAL				7 007 694	325 287		7 332 981

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	91 562			91 562
	PROVISIONS REGLEMENTEES	91 562			91 562
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	277 968	40 989		318 957
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	20 000			20 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	297 968	40 989		338 957
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	381 502	129 444		510 946
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	13 386			13 386
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	271 717	18 598		290 315
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	666 605	148 042		814 647
TOTAL GENERAL		1 056 135	189 031		1 245 166
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			170 433 18 598		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	150 561		150 561
	Autres immobilisations financières	122		122
	Clients, usagers douteux ou litigieux	13 386		13 386
	Autres créances clients, usagers	13 084	13 084	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	150	150	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 698	19 698	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	32 376	32 376	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	39 743	39 743	
	Charges constatées d'avance	16 835	16 835	
	TOTAL DES CREANCES	285 954	121 885	164 069
Prêts accordés en cours d'exercice		10 568		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

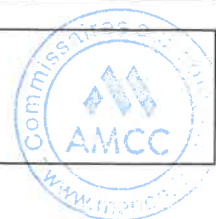
		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 437 365	152 493	208 737	1 076 135
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	141 181	141 181		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	191 237	191 237		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	337 644	337 644		
	Impôts sur les bénéfices	7 799	7 799		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	95 825	95 825		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 086	4 086		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 987	10 987		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	162	162		
	TOTAL DES DETTES	2 226 286	941 414	208 737	1 076 135
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		170 330			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 460 536				1 460 536
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>					
Autres réserves	181 700				181 700
Report à nouveau	1 052 163	(101 642)			950 521
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	33 139	196 030			229 169
Excédent ou déficit de l'exercice <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	94 387	(94 387)		195 683	(195 683)
Situation nette	2 821 925			195 683	2 626 243
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	93 781		15 041	18 938	89 884
Provisions réglementées	91 562				91 562
TOTAL	3 007 268		15 041	214 621	2 807 689



Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations LEGS AFFECTE AU PROJET DE REHAB.	1 789 518			1 789 518
TOTAL	1 789 518			1 789 518

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Page 12

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- Règles générales
- Calcul des amortissements et provisions
- Informations complémentaires pour donner l'image fidèle
- Changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice
- Changement de méthode de présentation au cours de l'exercice
- Dispositions particulières

2 - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

	Produits	Voir bilan
20. Analyse des résultats nets comptables et administratifs	<i>Voir comptes administratifs</i>	
21. État de l'actif immobilisé		X
22. État des amortissements		X
23. État des fonds associatifs		X
24. État des provisions		X
25. État des échéances des créances et des dettes		X
26. Engagements financiers et autres informations :		
261. Dettes garanties par un nantissement	X	
262. Engagements de crédit bail mobilier	X	
263. Effectif de l'association,	X	
264. Rémunération des dirigeants	X	
265. Engagements en matière d'I.D.R.	X	
266. Autres provisions pour charges	X	
27. Informations et commentaires sur :		N.S. N.A.
271. Produits à recevoir	X	
272. Charges à payer	X	
273. Charges et produits constatés d'avance	X	
274. Charges et produits exceptionnels	X	



*** Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité**

Créée en 1842, la **Maison de Retraite Protestante** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui prône les valeurs de solidarité, d'entraide et de respect des libertés. L'objet de l'association est d'accompagner et d'héberger des personnes âgées de plus de 60 ans au sein de l'EHPAD (91 résidents) et via les services du SSIAD du Bois Joli (30 patients). La Maison de Retraite et le siège sont implantés depuis 1975 au cœur du bois de Montmaur à Montpellier.

Le résidant est au centre de la vie au sein de la Maison, avec une équipe pluridisciplinaire engagée dans cette démarche de bienveillance. Les valeurs humaines qui sont défendues sont portées par tous.

*** Principales données financières**

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** est de **7 293 823 €**.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net comptable déficitaire de **- 195 682,96 €**.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

*** Faits caractéristiques de l'exercice**

- L'activité : un taux d'occupation de **97.42%**, soit **+537** journées par rapport à l'objectif,
- Obtention de **23 378 € de C.N.R** sur la DGF du SSIAD, dont **20 000 €** reportés en 2026 (prévention),
- L'augmentation de la masse salariale chargée : **+414 K€** à 4 011 K€,
- Poursuite de la dépréciation accélérée des bâtiments, en lien avec le projet de réhabilitation : **129 444 €**
- Dépréciation des placements financiers à hauteur de **18 598 €**,
- Un déficit de la gestion contrôlée de **-236 286 €**, porté essentiellement par l'EHPAD (-241 821 €), tandis que le SSIAD reste légèrement excédentaire (**+5 535 €**). À l'inverse, la gestion propre dégage un excédent de **40 605 €**, contribuant partiellement à atténuer le déficit global.

*** Événement significatif postérieur à compter de la clôture**

- Aucun événement significatif connu à la date d'établissement des comptes.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Immobilisations incorporelles | 3 à 5 ans |
| . Bâtiments | 7 à 25 ans |
| . I.G.A.A. des constructions | 3 à 25 ans |
| . Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 15 ans |
| . I.G.A.A. divers | 3 à 25 ans |
| . Matériel de transport | 3 à 10 ans |
| . Matériel de bureau et matériel informatique | 3 à 5 ans |
| . Mobilier | 3 à 10 ans |



Dépréciation des immobilisations

Il était pratiqué depuis l'exercice 2019, sur le bâtiment A d'une capacité de 31 places/97, une dépréciation accélérée dans la perspective de sa démolition.

Au vu du projet architectural et de son avancement (avec un PPI désormais validé par les autorités de tarification), cette dépréciation est désormais étendue à l'ensemble des bâtiments (cf. études et différents procès-verbaux de l'association).

Les paramètres et hypothèses retenus :

- déprécier totalement la VNC 2026 des investissements - construction, agencements, IGAA - acquis avant 2019
- comptes impactés : 213, 2135, 2181
- date prévisible de début des travaux : courant 2026 (rendant les bâtiments non conformes à une utilisation normale)
- VNC au 31/12/2026 : 640 389 €
- Dépréciation déjà pratiquée : 252 058 €
- Solde à déprécier : 388 331 €

Cette dépréciation est opérée sur 3 ans et représente donc en 2025 : 1/3 de 388 331 €, soit **129 444 €**.

. *Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

. *Stocks*

Valeur non significative.

. *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

. *Provisions réglementées*

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- les provision réglementées pour renouvellement des immobilisations : **91 562 €**

. *Changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice*

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

. *Changement de méthode de présentation au cours de l'exercice*

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et au Plan Comptable Général en vigueur, tel que modifié par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022- 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et a été appliqué pour la première fois par l'Association au titre de l'exercice.

Ce changement de réglementation comptable, suite à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, entraîne notamment :

- La suppression de la technique de transfert de charges,

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'application du règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 de l'Association. Concernant la comparaison des données financières entre les exercices 2025 et 2024, il est précisé que la dépréciation accélérée de bâtiments (129 444 €) figurait en 2024 dans le résultat exceptionnel.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

. Dispositions particulières

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- * de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- * du règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023 relatif à la modernisation des états financiers,
- * du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- * du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il a également été tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et, notamment en ce qui concerne :

. l'application du prorata temporis pour l'amortissement des immobilisations

Méthode retenue : différé au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

. la comptabilisation des intérêts courus sur emprunts

Méthode retenue : enregistrement des I.C.N.E dans les comptes annuels,

- la comptabilisation des Indemnités de départ à la retraite

Méthode retenue : prospective majorée des cotisations sociales,

. la comptabilisation des dettes pour congés payés et des charges sociales afférentes

Méthode retenue : enregistrement dans les comptes annuels,

26. Engagements financiers et autres informations

261. Dettes garanties par un nantissement

Une partie du portefeuille titre de l'association est donnée en nantissement pour garantir le remboursement des emprunts contractés.

262. Engagements de locations mobilières

Matériel de transport : Véhicules en location (FREE2MOVE) pour une durée habituelle de 2 ans.

Montant total des loyers annuels 2025 de la flotte : 20 274 € (1 738.93 € / mois).

263. Effectif moyen de l'association au 31 décembre

Selon DSN du mois de décembre 2025 = 65 salariés

264. Rémunération des dirigeants

1 - Les membres de l'association, y compris ceux du Conseil d'administration, sont bénévoles.

2 - La directrice salariée de l'association est rémunérée en référence aux dispositions prévues par la Convention collective du 31 octobre 1951 applicable dans le secteur d'activité.



265. Engagements en terme d'indemnités de fin de carrière

Les engagements en terme d'indemnité de fin de carrière figurant au bilan sont évalués à **318 957 €**.

Compte tenu des paramètres et hypothèses retenus suivants :

- Paramètres économiques :

- .. L'augmentation annuelle des salaires est :
- .. 1% Constant pour la catégorie Cadres
- .. 1% Constant pour la catégorie Non cadres
- .. Le taux d'actualisation est de : 0.75%.

- Paramètres sociaux :

- .. Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :
- .. 64 ans pour la catégorie Cadres
- .. 64 ans pour la catégorie Non cadres
- .. Le taux de rotation retenu en 2025 est :
- .. 1% si l'ancienneté actuelle est supérieure à 10 ans
- .. 5% si elle est inférieure ou égale à 10 ans

- Paramètres sociaux (suite) :

- .. le départ interviendra à l'initiative du salarié
- .. la provision tient compte des charges sociales

- Paramètres techniques :

- .. l'année des calculs retenue est 2025
- .. la méthode de calcul retenue est la méthode prospective

266. Autres provisions pour charges

Les autres provisions pour charges sont constituées d'une provision pour travaux de mise aux normes des bâtiments à hauteur de 20 000 €, en application de dispositions légales et réglementaires.

267. Concours publics et subventions octroyés au cours de l'exercice

31/12/2025	UE	ETAT	DEP.	CAF	Montant oct. ex.
Concours publics et subventions					
Concours publics		2 239 928	377 640		2 617 568
Subventions d'exploitation		77 635			77 635
Subventions d'investissement					0
TOTAL	0	2 317 563	377 640	0	2 695 203

